

cement de la session—mais pour les raisons que je viens de donner et pour donner le bon exemple, je refuse de me laisser entraîner à une démarche qui ne serait pas dans l'ordre.

Il y a une autre raison pour ne pas entreprendre à présent la discussion que propose l'honorable député. Le rapport est très long, les témoignages sont plus volumineux encore, et je ne voudrais pas profiter du désavantage de l'honorable député. J'ai une assez bonne idée du contenu du rapport et de l'enquête, mais je préfère donner plus de temps à mon honorable ami pour se mettre plus en état de discuter la question sur ses mérites.

M. MILLS : Je n'avais pas besoin du rapport pour affermir davantage mon opinion.

M. FOSTER : Il n'a pas été demandé pour confirmer mon opinion ni pour faire connaître mes vues, mais pour l'information des autres membres de la Chambre qui en avaient besoin.

M. MILLS : Les pauvres naifs.

M. DAVIES (I.P.-E.) : L'honorable ministre a-t-il le courage de ses opinions ?

M. FOSTER : Je l'ai toujours eu.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : D'abord, nous devrions avoir des explications détaillées sur l'emploi qui a été fait de cet argent, et je désirerais savoir tout particulièrement quelles sommes ont été payées à chaque commissaire individuellement pour le temps qu'il a consacré à la commission. L'honorable ministre dit que la dépense totale est de \$63,000, plus \$20,000 pour l'impression, soit en tout \$83,000.

M. PATERSON (Brant) : Plus ce dernier crédit de \$8,000.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Cela doit être compris dans les \$83,000.

M. PATERSON (Brant) : Non.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Alors, disons \$90,000. Je voudrais savoir quelles sommes ont été payées aux commissaires. Je dois dire que je considère toute l'affaire comme un gaspillage honteux, qui n'a absolument rien rapporté au pays.

Les apparences sembleraient indiquer que le gouvernement désirait voir tous les intérêts représentés dans cette commission. Il y a d'abord un homme de mérite et d'importance, qui est supposé être intéressé directement ou indirectement dans une grande brasserie près de Montréal, et il était tout à fait opportun de le choisir comme président.

Je suis convaincu qu'il n'a pas été le membre le moins utile de la commission. Je désire savoir ce que les commissaires ont reçu pour leurs précieux services et leurs précieux rapports.

M. FOSTER : L'honorable député veut savoir à quel usage est destiné ce crédit de \$8,000 ?

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Non ; je veux savoir ce que les commissaires ont reçu.

M. FOSTER : Je ne crois pas pouvoir donner ce renseignement, car il faudra remonter aux dépenses des années précédentes, et je n'ai pris mes mesures que pour expliquer le crédit actuel. Dans les \$63,000

dépensées jusqu'au 7 juin 1895, il y a \$13,636.27 pour l'imprimeur ; \$3,874.75 pour la traduction ; \$7,776.95 pour les sténographes ; \$2,393.52 pour les frais de déplacement des sténographes, \$2,591.47 pour dépenses diverses—

Plusieurs VOIX : Oh ! oh !

M. FOSTER : Mes honorables amis sont très soupçonneux. Les mots, dépenses diverses, signifient ici, la papeterie et autres choses de ce genre ; il y a \$4,629 pour des copistes. Cela donne un total de \$35,000, et le reste, environ \$28,000 a été payé aux commissaires.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Comment cette somme a-t-elle été partagée ? Combien a reçu chaque commissaire ?

M. FOSTER : Je ne puis pas le dire dans le moment ; cela se trouve déjà dans le rapport de l'Auditeur général.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : L'honorable député peut trouver ce renseignement à la page C-26, du rapport de l'Auditeur général.

M. PATERSON (Brant) : Combien y avait-il de commissaires, et quels salaires recevaient-ils ?

M. FOSTER : Ils étaient cinq à \$10 par jour.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Dans quelle proportion ces \$8,000 doivent-elles être partagées entre eux ?

M. FOSTER : Je crois que ce crédit est pour payer certaines sommes dues aux commissaires, pour des copistes, des frais de voyage, et des sténographes.

M. CHOQUETTE : Quelle somme a été payée pour la traduction ?

M. FOSTER : \$3,000.

M. CHOQUETTE : A qui ?

M. FOSTER : A M. Montpetit.

M. CHOQUETTE : Y avait-il un contrat ?

M. FOSTER : Il a été payé le prix ordinaire, sur la recommandation de l'imprimeur de la reine.

M. CHOQUETTE : Le contrat n'a-t-il pas été rompu ?

M. FOSTER : Je ne le crois pas. M. Montpetit n'est pas employé actuellement.

M. CHOQUETTE : J'ai vu dans les journaux des lettres se plaignant que le contrat avait été rompu.

M. FOSTER : Je n'ai pas de doute qu'il s'est plaint.

M. CHOQUETTE : Ses plaintes étaient-elles fondées ?

M. FOSTER : Je ne les ai pas vues.

M. CHOQUETTE : Il se plaignait que le gouvernement ne voulait pas payer pour le travail qu'il avait fait, et qu'il lui avait enlevé son contrat.